médic affaires
Matériel médical professionnel
www.medicaffaires.com

# Aspirateur de mucosités Boscarol OB1000 - Vase autoclavable

L'aspirateur de mucosités électrique Boscarol OB1000 est un d**ispositif médical portable, reconnu pour sa fiabilité, sa facilité d'utilisation et son faible encombrement.** Conçu pour les professionnels de santé comme pour les situations d'urgence, il combine performance d'aspiration et grand confort d'utilisation.
Avec son vase autoclavable de 1000 ml et ses accessoires inclus (Câble 12V, sac de transport et vase), il garantit une prise en charge sécurisée et hygiénique.
- Débit d'aspiration : 20 L/min
- **Vase : 1000 ml, autoclavable**
- Poids léger : seulement 3,6 kg
- Autonomie : jusqu'à 45 minutes en utilisation continue
- Alimentation : secteur et câble 12V inclus
- **Transport facile : sac de transport fourni**

Référence 361020

**Description du produit :**

- Débit d'aspiration: 20l/mn
- Puissance d'aspiration: 800 mbar
- Dimensions: **34x 11 x 24 cm**
- Poids de l'aspirateur: 3.6 Kg
- Autonomie: 45 mn
- Aspirateur certifié à la norme 1798/1999 CE 0051

L'aspirateur de mucosités Boscarol OB1000 est **livré avec les éléments suivants:**- Câble 12V permettant un branchement prise allume cigare 12V.- Sac de transport- Canule d'aspiration Yankauer - Vase collecteur 1000 ml autoclavabe

Cet aspirateur peut être positionné dans votre ambulance grâce à son **support mural de fixation testé à 10G. Garantie: 3 Ans Normes - Classification - Mentions obligatoires Désignation:** UNITÉ D'ASPIRATION MÉDICALE OB 1000 **Utilisation et instructions:** Lire la notice éventuelle avant utilisation. L'utilisation est réservée à un personnel qualifié (Ambulancier, Secouriste, Médecin/Chirurgien, Infirmière professionnelle/Assistante). Ne jamais ouvrir l'appareil. Pour toute intervention, contacter le service technique. **Fabricant:** OSCAR BOSCAROL S.R.L **Classe du dispositif médical:** IIa

médic affaires
Matériel médical professionnel
www.medicaffaires.com

**Normes applicables au dispositif médical:** Directive 93/42 CE pour les dispositifs médicaux